

: : : : à la Une : : : :

28/03/2011 - **Organisations
professionnelles**

"On pourrait parvenir à 25000 professionnels"

Chaque semaine, nous interviewons un professionnel du chiffre sur une question d'actualité. Nouvelle présidente du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, Agnès Bricard livre sa vision des principaux dossiers de votre profession.



DR

Quelle est la santé économique et financière des cabinets comptables ?

Il semble que la profession ait mieux traversé la crise que bien d'autres secteurs de l'économie. Néanmoins, il ne faut pas nier les difficultés de certains cabinets. Pour mieux traiter ces questions, nous voulons créer un observatoire spécifique. Il pourrait poser quelques questions essentielles telles que celles relatives aux nouveaux clients qui entrent dans les cabinets. Néanmoins, nous savons que globalement le chiffre d'affaires de la profession est en progression, y compris sur 2010 même si les chiffres sont faibles. Nous devons accentuer cette tendance.

Vous venez d'être élue à la présidence du CSOEC. Quels chantiers prioritaires menez-vous ?

Les prochaines années de la mandature portent sur deux chantiers prioritaires. Le premier est de mettre en avant les cabinets. Il faut leur donner les moyens de mettre en place des missions de conseil en gestion, d'assistance et d'accompagnement aux EIRL (entrepreneurs individuels à responsabilité limitée), d'établissement de financements spécifiques des TPE. Les outils qui assurent la conduite de ces missions sont aujourd'hui disponibles sur le site du CSOEC. Ils doivent l'être sur ceux des cabinets pour créer "le réseau des réseaux".

Quel est l'autre chantier prioritaire ?

Le second chantier prioritaire consiste à faire grandir la profession au niveau de ses membres. On pourrait tout à fait parvenir à un nombre de 25 000 professionnels au lieu des 19 000 actuels. Le marché est là et nous ne remplissons pas la totalité de ce que nous pouvons faire. A ce titre, la VAE (validation des acquis par l'expérience) va favoriser l'émergence de nouveaux concœurs et confrères et donner du sens à une création de valeurs par la compétence reconnue à travers ce diplôme. Il est également important de faire avancer le chantier des experts-comptables salariés en entreprise pour qu'ils puissent être inscrits sur une liste spécifique comme cela se pratique dans d'autres pays.

A lire également

**"Nous espérons créer
une Académie
européenne"**
paroles d'expert

**Des cotisations d'AGC
mises sous séquestre
à la Une**

**Interprofessionnalité
capitalistique : une
adoption encadrée
à la Une**

**Agnès Bricard, première
présidente du CSOEC**
mouvements

**Assistance aux
personnes physiques :
des avocats restent
opposés
à la Une**

Justement, où en est ce dossier ?

La création de cette liste distincte réservée aux experts-comptables en entreprise va favoriser la création de valeurs par des échanges d'expériences entre diplômés salariés et libéraux. Les diplômés d'expertise-comptable salariés ont une vision davantage verticale et les libéraux davantage transversale. Cela permettra aux entreprises de mieux capitaliser sur nos acquis. Et ces échanges doivent favoriser la recherche technique, les laboratoires pour créer des process de conduite de missions par secteur d'activité. Il en émergera des bonnes pratiques qui pourraient déboucher sur des normes d'exercice de nos missions. Ces normes donneraient davantage de poids à notre profession. C'est d'ailleurs ce que font les Anglo-Saxons. C'est ce que l'on nomme de la stratégie d'influence.

L'interprofessionnalité capitalistique entre métiers du chiffre et du droit vient d'être adoptée définitivement. Pensez-vous utile d'aller plus loin par l'autorisation de l'interprofessionnalité d'exercice ?

Chaque chose en son temps. Pour le moment, un groupe de travail commun entre experts-comptables et avocats réfléchit à proposer aux cabinets des réponses concrètes pour mettre en place cette interprofessionnalité capitalistique qui est une vraie avancée. Tout n'est pas résolu bien sûr, mais nous continuons pour faire face aux enjeux adaptés aux entreprises.

Quelle est votre position sur le dossier de la reconnaissance officielle de la spécialisation de l'expert-comptable ?

Nous disposons de spécialistes en fusion, en fiscalité en encore en cession. Les avocats pratiquent assidument la spécialisation. L'interprofessionnalité amène donc également à réfléchir à l'opportunité d'harmoniser nos métiers. On a malgré tout tendance à survaloriser l'exercice d'une spécialité par rapport à une dimension généraliste. Pourtant le fait d'être généraliste dans l'exercice de notre métier doit être reconnu à part entière. Le généraliste n'est-il pas en réalité un super spécialiste ? Il représente des expériences qu'il faut afficher. Une réflexion est en cours au CSOEC que nous allons mener tous ensemble.

Vous évoquez souvent la question du financement des TPE et/ou des PME en France. Quel est votre diagnostic, et en particulier estimez-vous nécessaire d'améliorer l'aide financière à la création des TPE ?

Le financement est au cœur même de notre métier. A chaque fois qu'une entreprise a de l'ambition, on parle de financement. L'expert-comptable étant présent dans plus de 90% des TPE, il est intéressant qu'il aide à régler un problème régulier qui se manifeste sur les demandes de financement des petits crédits. Pour une entreprise de moins de 20 salariés qui demande moins de 25 000 euros, ce qui correspond au plafond du micro-crédit professionnel d'une directive européenne, nous souhaitons apporter notre contribution. On constate que la rentabilité de ces crédits pose problème aux agences bancaires. Nous proposons donc que les réseaux bancaires nous permettent de remplir en ligne leur dossier standardisé et nous indiquent les pièces qui leur sont nécessaires. Nous nous engageons à renseigner les dossiers en ligne et à y inscrire les prévisionnels, en général sur 3 ans. On éviterait aussi, par ce processus, les allers-retours pour des pièces jugées insuffisantes et incomplètes. Dès lors, on pourrait imaginer que la banque nous donne un accord en moins de 15 jours.

La Fédération bancaire française (FBF) a

répondu de façon plutôt défavorable à votre proposition...

La FBF a dit qu'elle allait créer un groupe de travail pour se pencher sur ces financements inférieurs à 25 000 euros adaptés aux TPE. Le problème est qu'il n'existe pas d'observatoire à la Banque de France sur ces dossiers de faible montant. Christine Lagarde a demandé à Gérard Rameix de remettre un rapport sur les propositions du CSOEC d'ici 3 mois. Nous ne demandons pas un droit de tirage, comme le proposent les banques étrangères qui inscrivent des dossiers de financement en ligne, mais nous proposons une démarche pragmatique. Nous assurons aussi aux banquiers que le rapport intuitu personae banque-entreprise perdurera. On peut même aller plus loin : pourquoi ne pas connaître leurs motivations de refus de financement ? C'est ce que prévoit la loi Brunel d'octobre 2009 pour les PME dès lors qu'il y a réduction ou interruption des concours bancaires. Cette information permettra aux dirigeants de gagner du temps dans leur recherche de financement et d'adopter des mesures correctives ou alternatives.

Quels sont ces financements alternatifs ?

Il en existe trois. Tout d'abord, celui du renforcement des fonds propres soit par des prêts participatifs d'Oseo concomitant à une augmentation de capital en cash, soit par le bénéfice de la loi Tpea-ISF. Le CSO a ouvert une plateforme "capitalpme.oseo.fr" dédiée au renforcement des fonds propres par des investissements directs. Les fonds Tpea-ISF arrivent à échéance le 31 décembre prochain : le milliard d'euros qu'ils ont collecté doit être injecté dans les entreprises. Deuxième catégorie : les aides publiques. A ce titre, nous avons relevé deux moteurs de recherche : Semaphore, créé par les chambres de commerce, et celui de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) "aides-entreprises.fr. Ils sont actualisés, mais ne sont pas connus des entreprises alors qu'ils servent à identifier les aides publiques existantes en fonction de la nature du besoin, du secteur d'activité et du territoire géographique.

Enfin, la troisième branche est celle des fonds d'épargne de proximité dédié aux entreprises. Il peut s'agir d'enveloppes financières au niveau d'une ville pour qu'un particulier puisse investir dans une entreprise locale. La profession comptable souhaite apporter sa contribution à cette identification.

Il existe environ 700 000 auto-entrepreneurs aujourd'hui, probablement 1 million d'ici la fin de l'année. Quel regard portez-vous sur ce phénomène ?

Il est clair que depuis très longtemps la création d'entreprise n'était pas un acte simple même si certains ont essayé d'apporter des réponses. L'auto-entrepreneur, c'est simple. Les chiffres sont probants. Avec 600 000 entreprises créées par an, la France est enfin au niveau des Anglo-Saxons. C'est grâce au statut de l'auto-entreprise. C'est un succès. Pour autant, la simplification a un coût. Les experts-comptables ont comparé 3 régimes à partir d'un chiffre d'affaires annuel de 7 000 euros : le régime réel, simplifié comme normal, celui de la micro-entreprise et le statut de l'auto-entreprise. Le coût global pour l'entrepreneur, comprenant à la fois les charges sociales, fiscales, les honoraires de l'expert-comptable et les cotisations d'organisme de gestion agréé (OGA) est moins cher avec le régime réel. Ce qui pose un problème pour le régime de la micro-entreprise qui est le plus cher. Il faut donc réfléchir à l'intérêt de maintenir ce dernier régime. Il faut aussi que la profession donne cet outil de comparaison aux entrepreneurs pour qu'ils soient mieux informés. A partir d'avril, l'agence pour la création d'entreprise (APCE) l'inscrira sur son site car elle considère que c'est un outil de référence. L'union des auto-entrepreneurs (UAE) le reprendra aussi sur son site. On constate aussi que le choix de l'expert-comptable coûte moins cher au créateur sans oublier la valeur ajoutée qu'il lui apporte pour arbitrer ses choix, l'accompagner dans la mise en œuvre du régime et l'aider à monter les dossiers de crédit.

Le rapprochement entre le CSOEC et la CNCC redevient d'actualité. Quel est l'enjeu ?

L'enjeu est de parler d'une seule voix à l'international. A l'Ifac par exemple, l'Ordre

n'est que le dix-neuvième membre. Par un rapprochement avec la Compagnie, nous pourrions devenir neuvième. Nous ne serions plus dans une posture d'observateur. Cela nous positionnerait d'ailleurs comme les autres organisations étrangères. C'est pourquoi Joseph Zorziotti a souhaité la création d'un groupe de travail sur ce rapprochement. René Ricol a accepté de conduire ces travaux.

Ludovic Arbelet